

B) Liberté et déterminisme : la liberté n'est-elle qu'une illusion ?

Est "déterministe" tout système, toute doctrine, qui nie l'existence de la liberté en affirmant que les actes des hommes sont déterminés par des forces ou des mécanismes qui échappent au contrôle de leur raison et de leur conscience.

1) Liberté, esprit, matière : le déterminisme matérialiste

Appartient au domaine de la matière tout ce qui peut être perçu par les sens (phénomènes optiques, acoustiques, etc.) ; appartient au domaine de l'esprit tout ce qui ne peut être connu que par la pensée, la conscience (par exemple : une idée, un rêve, un désir, une émotion...). Le déterminisme matérialiste repose sur la thèse selon laquelle l'esprit de l'homme est déterminé par des processus matériels, qu'il ne contrôle pas.

Nous avons développé l'argumentaire fondamental du déterminisme matérialiste, qui se fonde sur trois hypothèses :

(1) l'esprit ne peut pas agir sur la matière

(2) en l'homme, l'esprit et la matière sont solidaires : chaque événement mental est lié à un événement corporel [à titre d'illustration, on admet qu'il ne se passe plus rien "dans l'esprit" lorsque l'on observe des électroencéphalogrammes plats, qui mesurent évidemment des phénomènes matériels]

(3) les phénomènes matériels sont régis par des lois physico-chimiques [que la science a pour travail de découvrir] : il n'y a pas plus de "hasard" que de "choix" dans la trajectoire d'un solide en mouvement : en tant que chose matérielle, il est régi par des forces et des mécanismes matériels.

Si l'on accepte ces trois hypothèses, alors il faut admettre que l'esprit de l'homme est *solidaire* de processus matériels (connexions synaptiques dans le cerveau, flux hormonaux, etc.) sur lesquels il n'a *aucune influence* et qui, eux, *obéissent à des lois* qui leur sont propres. Ce qui revient à dire que l'esprit ne fait que refléter à chaque instant l'état d'une matière qui suit un chemin inexorable, comme la musique qui retentit ne fait que refléter les processus matériels qui ont lieu dans le lecteur MP3.

Dans une telle optique, la liberté a évidemment disparu : loin de contrôler le corps des individus, la pensée humaine ne fait que refléter ce qu'il se passe dans ce corps : ce ne sont plus les lois de la pensée (lois de la logique, loi morale, etc.) qui déterminent le corps (le comportement), ce sont les lois (physico-chimiques) du corps qui déterminent la pensée.

Remarque : pour étrange et dérangeante que puisse nous paraître cette idée, elle est pourtant clairement impliquée dans bon nombre de phénomènes qui nous sont aujourd'hui familiers, notamment dans le domaine médical. Lorsqu'un médecin prescrit des antidépresseurs à un patient, nous trouvons normal que l'humeur dépressive se transforme en une humeur qui peut aller jusqu'à l'euphorie ; lorsqu'un toxicomane absorbe une quantité de stupéfiants, nous trouvons logique qu'il se mette à voir et à penser des choses étranges. Or il est évident que ces deux faits reposent tous les deux sur un fondement très déterministe : nos perceptions, nos sensations, notre humeur et même notre façon de voir le monde sont déterminés par des processus physiques, chimiques. Si je suis joyeux et altruiste, ou au contraire mélancolique et agressif, en fonction d'un taux

hormonal (dont je ne décide évidemment pas), où est ma liberté ? Que devient ici le « contrôle de soi » ?

2) Le déterminisme cérébral du XIX^e siècle

a) le cerveau, le crâne et l'identité : la phrénologie de Gall

Le débat sur la liberté n'est pas seulement théorique ; comme tout débat philosophique, il possède des applications pratiques. Nous avons mis en lumière les conséquences politiques possibles de l'adoption d'un point de vue déterministe matérialiste en prenant appui sur une optique déterministe (matérialiste) largement partagée par la communauté scientifique du XIX^e siècle : le déterminisme cérébral. L'idée majeure de cette optique est que les comportements d'un individu sont principalement déterminés par son corps (qui est matériel), et plus particulièrement par son cerveau. Loin de choisir ce qu'il est, l'homme est déterminé dans ses pensées, et donc ses actes, par les caractéristiques physiologiques de son corps (qu'il n'a évidemment pas choisies).

D'après le médecin autrichien **Franz Joseph Gall**, (1) à chaque domaine de la pensée humaine correspond une région du cerveau : pour Gall, il existe une région du langage, de la mémoire, mais aussi de l'amitié, etc. Mais Gall pense également (2) que le développement d'une capacité dépend du développement (de la taille) de la région correspondante du cerveau (une grosse région de la mémoire implique une grande mémoire, etc.) et (3) que le crâne épouse la forme du cerveau. De ces trois affirmations découle logiquement l'affirmation selon laquelle, en étudiant la forme du crâne d'un individu, on peut déterminer les caractéristiques de sa personnalité (amical ou non, etc.) Cette optique est déterministe matérialiste, dans la mesure où elle fait de la personnalité d'un individu, et donc de ses choix comportementaux, non le résultat d'une libre décision, mais le produit d'une chose matérielle qu'il n'a jamais choisie et sur laquelle il n'a pas d'influence : la nature de son cerveau.

b) le cerveau criminel

Une telle optique a des conséquences importantes dans le domaine sociopolitique, comme le montre le cas de la criminalité. Dans l'optique de Gall, que reprend le grand représentant de l'anthropologie criminelle italienne **Cesare Lombroso**, si un criminel est criminel, ce n'est pas parce qu'il choisit d'être criminel, mais parce qu'il est né avec un cerveau de criminel. Pour user d'une formule, si l'individu a un comportement criminel, c'est la faute de son cerveau, qu'il n'a évidemment pas choisi : le comportement criminel est donc *déterminé* par cet organe matériel qu'est le cerveau.

Quelles sont les conséquences théoriques de cette approche ? La première est que l'on *naît* criminel : le criminel est un « criminel-né », puisque les grandes caractéristiques physiologiques du cerveau sont données à la naissance ; il s'ensuit que le criminel sera criminel durant toute sa vie, puisqu'il est impossible de transformer son cerveau. La seconde conséquence est la disparition de la *liberté* : si je suis déterminé, dans ma personnalité, mes pensées et mes actes par les caractéristiques d'un cerveau que je n'ai pas choisi et que je ne peux pas modifier, alors il est évident que l'idée d'un « contrôle de soi » disparaît : je suis voué à faire ce que la nature de mon cerveau me condamne à faire. La troisième conséquence est la disparition de l'idée de *responsabilité* : si je ne suis pas libre de ce que je suis / pense / fais, il est absurde de me considérer comme responsable

de mes actes. Le seul coupable, c'est mon cerveau, et je ne suis pas responsable de mon cerveau.

Quelles sont maintenant les conséquences *pratiques* de ces idées, qu'en découle-t-il pour le traitement politique de la criminalité ? Dans la mesure où l'on ne peut pas changer le cerveau d'un individu (sauf en recourant à des procédures comme la lobotomie...), il n'y a, à proprement parler "rien à faire" pour empêcher l'individu d'adopter un comportement criminel : criminel il est né, criminel il restera, puisque son cerveau ne changera pas. Ceci risque donc de nous conduire à deux options assez désagréables.

La première consiste tout simplement à *supprimer* le criminel : il n'est certes pas responsable de sa criminalité (il n'y a donc pas lieu de le faire souffrir pour le punir), mais il est dangereux : il semble donc raisonnable, pour un grand nombre de juristes du XIX^e siècle, de le considérer comme un animal dangereux. On ne fait pas souffrir un chien enragé, puisque ce n'est pas sa faute s'il a contracté la rage ; mais on le tue tout de même, puisqu'il est dangereux et qu'on ne peut rien y faire. La première option, largement majoritaire chez les lombrosiens, est donc *la peine de mort*.

La seconde option consiste à faire en sorte que les individus criminels *ne naissent pas* : c'est l'option *eugéniste*. Dans la mesure où la nature du cerveau d'un individu semble (au XIX^e siècle) largement déterminée par son hérédité, il faut empêcher de procréer tous les individus (criminels, alcooliques, malades mentaux, etc.) qui risquent de donner naissance à des "criminels-nés". D'où le recours à des processus de stérilisation des populations "à risque", que l'on pratiquera encore aux Etats-Unis dans les années 60 (la loi la plus « eugéniste » (près celles du III^e Reich) étant probablement la « loi pour la protection eugénique » adoptée au Japon en... 1948 !

On voit donc que le débat philosophique sur la liberté possède d'éventuelles implications pratiques qui méritent qu'on... y réfléchisse !

3) Le déterminisme génétique du XX^e siècle

Personne ne soutient plus aujourd'hui les thèses du déterminisme cérébral du XIX^e siècle, dont les principaux supports ont été battus en brèche par les avancées scientifiques : la taille d'une région du cerveau n'est pas le reflet du degré de développement de la compétence à laquelle il est lié, le crâne ne se modèle pas sur le cerveau, etc.

Cela implique-t-il la disparition du déterminisme corporel ? Pas du tout. On pourrait d'ailleurs dire que le déterminisme cérébral a disparu *au profit d'un autre* déterminisme corporel, qui repose sur des bases théoriques similaires... Et dont on doit (toujours) se demander s'il ne tend pas à aboutir aux mêmes conséquences pratiques.

a) déterminisme génétique et pathologie mentale

Le principe du déterminisme génétique est simple : si nous ne sommes plus déterminés par notre cerveau, nous sommes déterminés par nos gènes. Or il est évident que cette substitution des gènes au cerveau ne modifie en rien le raisonnement de fond, pas plus qu'il ne remet en cause ses conséquences théoriques : je ne suis pas plus responsable de mes gènes que des caractéristiques de mon cerveau. Si donc je suis déterminé par mes gènes, je suis déterminé par un corps que je n'ai pas choisi et que je ne peux pas modifier : je ne suis ni libre ni responsable, etc.

Il faut différencier deux grands domaines d'application du déterminisme génétique ; le premier est celui de la pathologie mentale. Ce domaine est un domaine-clé dans l'étude du rapport entre l'esprit et la matière, entre le corps et l'esprit : en effet, si l'esprit de l'homme est déterminé par son corps, alors on doit pouvoir expliquer les pathologies de l'esprit par des dysfonctionnements du corps. Si l'on veut étudier la pertinence du déterminisme génétique, il faut donc se demander si des pathologies *de l'esprit* (comme la schizophrénie et l'autisme) peuvent être corrélées à des causes corporelles, c'est-à-dire ici génétiques. Pour user d'une formule : y a-t-il un « gène de la schizophrénie » ?

Ce que montrent l'étude scientifique de la schizophrénie (les mêmes remarques valent pour l'autisme), c'est que :

– *il y a* une composante génétique dans ces pathologies ; les études réalisées sur des vrais jumeaux montrent que les taux de corrélation (tous les deux sont schizophrènes, ou aucun des deux ne l'est) sont plus élevés chez les « vrais » jumeaux (même génome) que chez les « faux » jumeaux (génome différent) ; le facteur génétique doit donc jouer un rôle dans l'apparition et le développement d'une psychose schizophrénique.

– le facteur génétique *n'est que l'un* des facteurs explicatifs de la schizophrénie : sans quoi la corrélation entre « vrais » jumeaux serait de 100 %, ce qui est loin d'être le cas. Il faut donc prendre en compte un ensemble de facteurs qui ne sont en rien corporels ou génétiques, comme l'histoire individuelle de l'individu, son environnement familial, social et culturel, etc. Il est donc impossible de *réduire* un problème de l'esprit à un problème du corps : le fonctionnement de notre esprit n'est pas intégralement déterminé par des paramètres génétiques.

– même lorsque les gènes jouent un rôle, *il est impossible* d'isoler « un » gène responsable : il faut toujours prendre en compte *l'interaction* entre plusieurs gènes, ainsi que l'interaction entre les gènes et le fonctionnement global de l'organisme.

Nous avons donc répondu à notre question initiale : *il n'y a pas* de « gène de la schizophrénie », cette pathologie de l'esprit *n'est pas* réductible à l'intervention d'un gène. Non seulement la schizophrénie fait intervenir des facteurs qui *ne sont pas* génétiques, mais même lorsque les gènes jouent un rôle, c'est toujours dans le cadre d'une interaction entre plusieurs gènes, et entre le génome et l'organisme global.

Il nous reste maintenant à déterminer ce qu'il en est de l'idée de « gène de... » dans des comportements qui ne sont pas corrélables à l'une des formes de pathologies mentales que nous venons d'évoquer. S'il n'existe pas de « gène de la schizophrénie », existe-t-il un gène de l'homosexualité, de la délinquance, de la criminalité ? La personnalité et le comportement de l'individu peuvent-ils être expliqués par des causes génétiques ?

Si tel est le cas, il va de soi que nous serions obligés d'admettre les conséquences théoriques qui découlaient du déterminisme cérébral : si je suis *déterminé* à me comporter de telle ou telle façon par mes gènes, dans la mesure où je ne suis nullement responsable de mes gènes, il va de soi que je ne peux être considéré comme libre et responsable de mes actes, etc.

b) déterminisme génétique et comportement

Dans la mesure où les corrélations entre gènes et comportement global ne reposent sur aucune théorie scientifique véritable, (elles n'en sont qu'une extrapolation caricaturale), il ne s'agit pas ici d'exposer les fondements scientifiques de la croyance en un « gène de la criminalité », mais de la considérer dès le départ comme une croyance de type populaire. L'article de Catherine Dekeuwer nous a permis de dégager quelques lignes de force de cette croyance :

_ la corrélation du génome avec la personnalité *globale* de l'individu ; il ne s'agit plus seulement de mettre en rapport un ensemble de gènes et un ensemble de caractéristiques *physiques* (couleur des yeux, etc.), ni de corréler une caractéristique génétique et une caractéristique mentale particulière (schizophrénie, etc.) : il s'agit bien de relier *l'identité* de l'individu, c'est-à-dire à la fois ce qu'il *pense/ressent* et ce qu'il *fait*, à son génome. En ce sens, parler d'identité génétique, c'est bien dire ici que *l'identité* elle-même est génétique : ce que nous sommes, c'est ce que nos gènes nous déterminent à être.

_ cette corrélation du génome et de la personnalité aboutit (très logiquement) à la mise en relation du génome et de *l'histoire* de l'individu : c'est toute la vie d'un individu qui se trouve ainsi « préinscrite » dans ses gènes. Si je me retrouve emprisonné à 30 ans parce que j'avais les gènes de la criminalité, si je me suicide parce que j'avais des gènes de la dépression suicidaire, etc. il est évident que ma vie n'est en fait qu'un « destin » : que tout était déjà « écrit » dans mes gènes.

_ cette double corrélation entre génome, personnalité et destin aboutit (encore très logiquement) à la question de la responsabilité : comment considérer comme libre et donc responsable de ses agissements quelqu'un qui ne peut pas agir autrement qu'il ne le fait du fait de la nature de ses gènes ? Comment louer ou blâmer un individu qui, de toutes façons, est déterminé à faire ce qu'il fait par des gènes qu'il n'a pas choisis et qu'il ne contrôle pas ? Cela reviendrait à féliciter quelqu'un parce qu'il a des cheveux blonds, ou à le blâmer sous prétexte qu'il est de petite taille.

On voit donc que cette approche déterministe aboutit aux mêmes conclusions que le déterminisme cérébral du XIX^e siècle ; et il semble donc que les conséquences *pratiques* doivent être, elles aussi, analogues. En ce qui concerne l'eugénisme, la SF contemporaine n'a pas manqué d'attirer notre attention sur ce point (on peut songer, entre autres, à ce qui transparaît dans le film *Bienvenue à Gattaca...* qui cherche cependant à délivrer un message antidéterministe) ; et en ce qui concerne l'élimination, le III^e Reich s'est chargé de mettre en lumière les corrélations entre déterminisme génétique et génocide. En d'autres termes, le déterminisme génétique est une doctrine *dangereuse*. C'est donc une raison *morale* de la rejeter ; et nous devons d'autant plus obéir à cette injonction morale que, loin d'entrer en conflit avec ce que révèle la science, elle trouve au contraire en elle son meilleur avocat. Car ce que nous dit la génétique moderne, c'est que l'idée d'un « gène de la criminalité », ou du suicide, ou de tout autre destin du même acabit *est complètement idiot* d'un point de vue scientifique.

Ce qu'affirment avec force les textes d'Axel Kahn et Catherine Vidal, c'est que notre « destin » n'est absolument pas déterminé par nos gènes. La personnalité de l'homme, son comportement, son histoire ne sont absolument pas « programmés » par nos gènes : ils sont le produit d'une interaction complexe et globale entre le génome, l'organisme,

l'environnement matériel, la psychologie, l'environnement socioculturel. Les gènes sont une infime partie d'un système global qui entrelace des paramètres génétiques, corporels, psychologiques, et sociaux pour aboutir à une identité globale qui, elle-même, est en perpétuelle évolution, du fait notamment des modifications perpétuelles que connaissent notre psychologie et notre environnement. Par conséquent, chercher à expliquer l'histoire d'un individu à partir de ses gènes, revient en gros à vouloir « expliquer » la 5^e symphonie de Beethoven par un « gène de la surdité », qui par ailleurs n'existe pas.

Le déterminisme génétique est donc une doctrine qui est à la fois *moralement condamnable* et *scientifiquement fausse* : voilà au moins une raison de croire que la croyance en la liberté n'est pas « scientifiquement invalide ». Pourtant, le fait que nous ne soyons pas déterminés par notre corps n'implique pas *ipso facto* que nous soyons libres. Il existe d'autres déterminismes, dont le principal est sans doute le déterminisme social.

